

**N°11**  
OCTOBRE  
2020

## ÉDITO

**Thierry SUAUD,**  
Président de la CLE  
du SAGE Vallée de la Garonne

# 66

Après près de 10 ans d'élaboration, le SAGE Vallée de la Garonne est aujourd'hui approuvé. Suite à la réalisation d'une enquête publique sur les 813 communes couvertes, soit

près de 1,5 millions d'habitants concernés, la CLE a pris en compte l'ensemble des contributions du public pour aboutir à un SAGE largement adopté.

Désormais, le Schéma d'Aménagement et de Gestion doit être mis en œuvre par la CLE, avec l'appui de la structure porteuse, le SMEAG.

Cette mise en œuvre constitue désormais un véritable défi nécessitant de trouver un juste équilibre entre la prise en compte des spécificités locales grâce aux commissions géographiques et la mobilisation collective autour du référentiel commun qu'est devenu le SAGE.

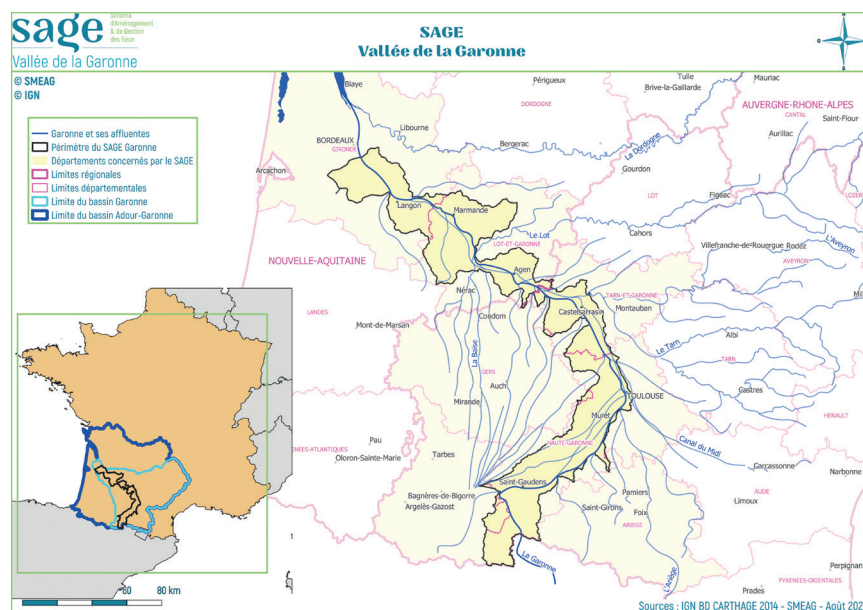
Ainsi, le SAGE représente un chemin collectif que tous les acteurs de l'eau sont appelés à emprunter.

## L'APPROBATION DU SAGE PAR ARRÊTÉ DES 7 PRÉFETS

Suite à la prise en compte par la CLE des conclusions de l'enquête publique, les préfets des 7 départements concernés ont été sollicités et ont approuvé conjointement le projet de SAGE par un arrêté interpréfectoral du 21 juillet 2020.

Cette date marque le début de la mise en œuvre et de l'opposabilité du SAGE sur l'ensemble du territoire qu'il couvre, soit un périmètre de 8200 km<sup>2</sup>, allant de la frontière espagnole jusqu'à la Métropole Bordelaise en passant par Toulouse.

### Le territoire couvert par le SAGE



# UNE MISE EN ŒUVRE ADAPTÉE POUR LE SAGE



## Territorialisée

Le périmètre couvert par le SAGE comprend toute la vallée du fleuve. Il recouvre des territoires très diversifiés : urbains, de montagne, de plaine pour être finalement soumis à l'influence des marées avant de rejoindre l'estuaire de la Gironde.

Le contraste de ces milieux et la taille importante du périmètre couvert par le schéma environnemental nécessite une adaptation de sa mise en œuvre opérationnelle. Ainsi, cette dernière passe par un déploiement large et la recherche de relais locaux pour décliner les dispositions réglementaires au contexte du territoire.

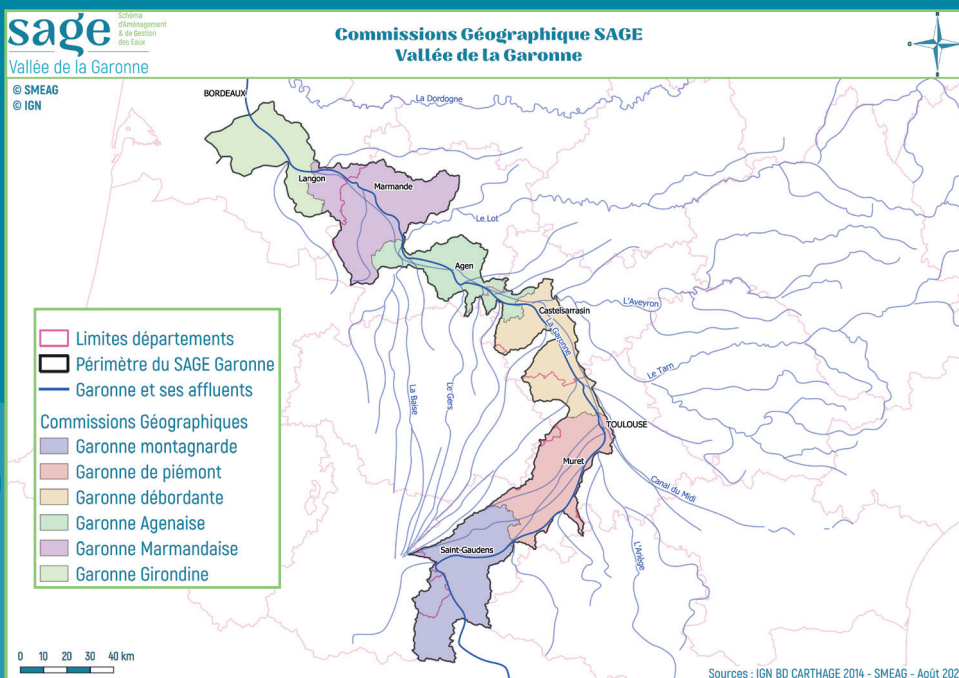
Par conséquent, la CLE a scindé le périmètre du SAGE en 6 commissions géographiques qui représentent ses instances territoriales à l'échelle locale afin de prendre en compte au mieux les acteurs du territoire et d'y prioriser les enjeux de la gestion de l'eau.

## Thématique

Les commissions géographiques, déjà à la tâche, ont commencé à s'atteler aux sujets les plus prégnants sur chacune d'entre elles pour s'adapter aux besoins locaux: les zones humides, la gestion quantitative, la préservation du lit et des berges avec la Charte Garonne et confluences, la maîtrise du ruissellement en milieu urbain ou encore la coopération transfrontalière.

## LES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES DE LA CLE

Les Commissions géographiques de la CLE constituent les structures référentes qui vont décliner localement le SAGE de manière adaptée aux spécificités du territoire et complémentaire à sa mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre concerné.



# QUELLE EST LA PORTÉE JURIDIQUE DU SAGE ?



La CLE est à la tête de l'animation de la mise en œuvre du SAGE. Dans ce cadre, elle émet des avis officiels suite à des sollicitations relatives à des projets d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA) et ICPE.

Afin de comprendre la portée juridique du SAGE il est nécessaire de savoir qu'il existe une hiérarchie régissant les rapports de manière plus ou moins contraignantes entre les documents d'urbanisme et d'environnement permettant d'intégrer les enjeux de l'eau : les rapports de compatibilité et de conformité.

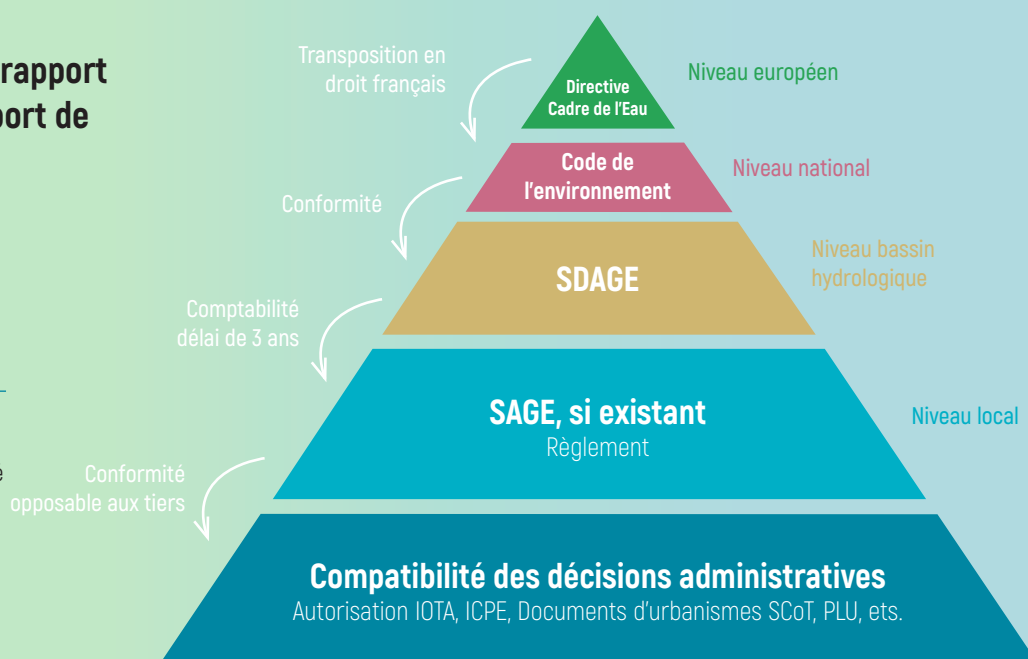
## Quelle différence entre rapport de compatibilité et rapport de conformité ?

### LA COMPATIBILITÉ

Elle implique un rapport de non-contrariété avec le document de rang supérieur.

### LA CONFORMITÉ

implique un rapport de stricte identité ce qui suggère que le document de rang inférieur ne devra comporter aucune différence avec le document de rang supérieur.



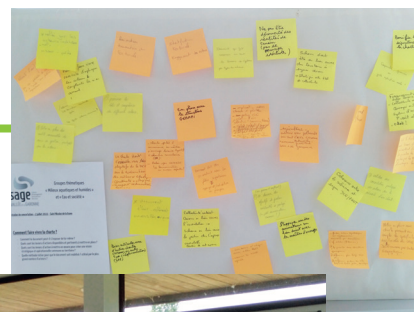
## Un tableau de bord pour le suivi et l'évaluation

Le tableau de bord est une base de données structurée autour d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque disposition du SAGE et s'appuie sur l'Observatoire Garonne.

Il s'agit d'un outil indispensable pour la CLE car il permet d'assurer un pilotage efficace et une évaluation précise de la mise en œuvre opérationnelle et réglementaire du SAGE en suivant tous les travaux conduits sur le territoire concerné.

En ce sens, selon les résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des préconisations dans un souci d'efficacité.

# LES PROCHAINES ÉTAPES D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE



## La préparation des premiers avis de la CLE

L'approbation du SAGE est synonyme de la préparation des premiers avis réglementaires rendus par la CLE : elle pourra faire appel aux représentants des Commissions géographiques pour une analyse du projet et de son contexte local.

De la même manière, elle animera les actions « pilotes » et/ou des partenariats relatifs au Schéma d'Aménagement et de Gestion.


Renouvelés suite aux élections municipales, les nouveaux membres de la CLE se réuniront avant la fin de l'année pour acter la mise en œuvre du SAGE.

## La finalisation du tableau de bord

Le suivi de la mise en œuvre du SAGE passera par le déploiement du tableau de bord : une fois achevé, ce dernier sera accessible en intégralité à tous sur le site internet du SAGE.

## Le SMEAG candidat comme structure porteuse de la mise en œuvre

Après le portage réussi du projet de SAGE, le SMEAG s'est porté candidat pour être la structure porteuse par la CLE pour la mise en œuvre du SAGE. Les modalités seront formalisées dans un protocole d'accord concerté, pour mobiliser les moyens nécessaires à une mise en œuvre performante du SAGE.



### PROCHAINEMENT, UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LE SAGE

En 2012, une identité graphique et un site internet avaient été mis en place pour accompagner la phase d'élaboration qui vient de s'achever après plus de 7 années de concertation intense.

Suite à l'approbation du SAGE, l'année 2020 symbolise le changement. Le site internet sera mis à jour avec la nouvelle identité graphique pour marquer le lancement de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de la Vallée de la Garonne.

Retrouvez toutes les informations sur le SAGE et sa mise en œuvre sur :  
[www.sage-garonne.fr](http://www.sage-garonne.fr)

